

L'ÉCOLE DE CONDUITE
PATTON

Depuis 1999

LABEL DE QUALITE - QUALIOPI

Qualité des formations au sein des écoles de conduite

L'ÉCOLE DE CONDUITE PATTON

87 avenue du Général Patton 49000 ANGERS

N° Siret : 423 293 778 00019

N° d'Agrément: E 02 049 076 00

Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire1/4

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

- La formation doit permettre à tout usager :
 - de prendre conscience des facteurs de risque ;
 - de comprendre les interactions entre ces facteurs;
 - de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
 - d'adopter une conduite apaisée ;
 - de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

- La formation :
 - favorise la prise de conscience des risques ;
 - permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
 - permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

- La formation facilite :
 - la mémorisation des règles ;
 - l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
 - la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
 - les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation **préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4**

Déroulement de la formation

➤ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

Déroulement de l'examen théorique

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4

Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Chaque élève reçoit un copie de notre règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR

Non-Primum :

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'École de Conduite Patton applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment par l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tout élève inscrit dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement.
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boitiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.).
- Respect des locaux (propreté, dégradation).
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à talons hauts).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer, de ne pas vapoter à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...).
- Interdiction de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Interdiction d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respect des autres élèves en pratique et en théorie.
- Respect des horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de faire un test papier.
- Respect des horaires de leçons de conduite.
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les cours théoriques et pratiques.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'aura pas accès à la salle de code.

Article 4 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci débordent un peu sur les horaires, lorsque l'enseignant répond aux questions posées. L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir l'examen théorique.

Article 5 : Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrables à l'avance sans motif valable sera facturée. Aucune leçon ne pourra être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations devront impérativement être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 6 : Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 7 : Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau...).

Article 8 : Le livret d'apprentissage sera remis à l'élève dans les plus brefs délais. Il est demandé au candidat d'en prendre le plus grand soin et de le présenter à chaque leçon de conduite.

Article 9 : Toute leçon de conduite débute et se termine à l'auto-école. Lorsqu'un élève demande que sa leçon débute ou finisse ailleurs qu'à l'auto-école, le temps de trajet du moniteur entre l'auto-école et le lieu du RDV sera déduit du temps de conduite de l'élève.

Article 10 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé.

Article 11 : L'inscription d'un candidat à l'examen théorique ou pratique devra respecter les points suivants :

- programme de formation terminé ;
- avis favorable du moniteur chargé de la formation ;
- compte soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen relève du seul fait de l'établissement. Cette décision s'établit en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et l'avis de l'enseignant.

Article 12 : Tout manquement à l'une des dispositions du présent sur ledit règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions ci-dessous désignées par ordre d'importance :

- avertissement oral ;
- avertissement écrit ;
- suspension provisoire ;
- exclusion définitive de l'établissement.

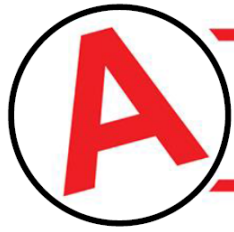
Article 13 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

- attitude empêchant la réalisation du travail de formation ;
- évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée ;
- non-respect du présent règlement intérieur ;
- non-paiement.

Article 14 : Port du masque obligatoire en salle de code et en leçon de conduite. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'accueil pour se désinfecter les mains.

Fait à _____ le _____
en 2 exemplaires, un remis au candidat, un autre restant à l'établissement.

| | | | |
|---|----|---|---|
| Signature du candidat précédée de la mention " lu et approuvé " | ou | Signature du représentant légal précédée de la mention " lu et approuvé " | Pour l'établissement le représentant légal " lu et approuvé " |
|---|----|---|---|



L'ÉCOLE DE CONDUITE
PATTON
Depuis 1999

1.6: Nos RDV Post Permis

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

Le déroulement des stages

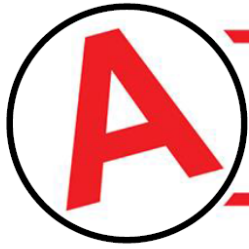
Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes



L'ÉCOLE DE CONDUITE
PATTON
Depuis 1999

1.7: Valorisation de la formation AAC

Pourquoi choisir l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

- Un taux de réussite à l'examen supérieur à l'apprentissage traditionnel
- Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Cumul de points plus avantageux (3 points par année sur 2 ans au lieu de 2 sur 3ans)
- Assurance moins cher
- ET SURTOUT les statistiques témoignent de 4X moins d'accidents

2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée en voiture.

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
 - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
 - vos compétences psychomotrices ;
 - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B - FICHE ÉCOLE

1. Renseignements d'ordre général
 Nom : ROUSSEAU Prénom : ALAIN Date de naissance : 05/01/1960
 Adresse : 4, rue des Carrières 43000 BONDY Tél. : 0477 21 11 11
 Niveau scolaire : 10 Profession : ouvrier Nationalité : français
 Acuité visuelle œil droit : 10 œil gauche : 10 Correction : oui non
 Incompatibilités : aucune Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|
| Permis : B1 <input checked="" type="checkbox"/> +1 A1 <input checked="" type="checkbox"/> +2 A2 <input checked="" type="checkbox"/> +2 A <input checked="" type="checkbox"/> +2 Date : <u>05/01/1960</u> | Conduite auto : jamais <input type="checkbox"/> 0 de 5 h. <input checked="" type="checkbox"/> +1 + de 5 h. <input checked="" type="checkbox"/> +2 | Avec qui ? amis <input type="checkbox"/> -1 parents <input checked="" type="checkbox"/> +1 auto-école <input checked="" type="checkbox"/> +2 | Où (sauf auto-école) : ville <input type="checkbox"/> -2 route <input checked="" type="checkbox"/> +1 chemin <input type="checkbox"/> 0 | Si pas auto : vélo <input checked="" type="checkbox"/> 0 cyclo <input checked="" type="checkbox"/> +1 moto <input checked="" type="checkbox"/> +2 autre véh. <input checked="" type="checkbox"/> +1 | TOTAUX PARTIELS <u>1</u> - <u>1</u> = <u>0</u> |
|---|--|---|--|---|---|

3. Connaissance du véhicule

| | | |
|---|---|---|
| Direction : non <input checked="" type="checkbox"/> 0 oui <input type="checkbox"/> +1 | Embrayage : non <input type="checkbox"/> 0 oui <input checked="" type="checkbox"/> +1 | TOTAUX PARTIELS <u>1</u> - <u>1</u> = <u>0</u> |
| Boîte de vitesses : non <input type="checkbox"/> 0 oui <input checked="" type="checkbox"/> +1 | Freinage : non <input type="checkbox"/> 0 oui <input checked="" type="checkbox"/> +1 | <u>1</u> - <u>1</u> = <u>0</u> |

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code -2
 Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face +2
 L'apprentissage est une nécessité : +2
 Réel désir d'apprendre à conduire : +2

5. Habiletés

| | | | |
|--|---|---|---|
| Installation au poste de conduite <input type="checkbox"/> -2 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +2 | Démarrage arrêté <input type="checkbox"/> -3 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +2 | Manipulation du volant <input type="checkbox"/> -2 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +2 | TOTAUX PARTIELS <u>2</u> - <u>2</u> = <u>0</u> |
|--|---|---|---|

6. Compréhension et mémoire

| | | |
|---|---|---|
| Compréhension <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | Mémoire <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | TOTAUX PARTIELS <u>2</u> - <u>2</u> = <u>0</u> |
|---|---|---|

7. Perception

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| Trajectoire <input type="checkbox"/> -4 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +3 | Orientation <input type="checkbox"/> -1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | Observation <input checked="" type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | Regard <input type="checkbox"/> -1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | TOTAUX PARTIELS <u>1</u> - <u>1</u> = <u>0</u> |
|--|--|--|---|---|

8. Emotivité

| | | |
|--|---|---|
| En général <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | Crispation <input type="checkbox"/> -1 <input checked="" type="checkbox"/> 0 <input checked="" type="checkbox"/> +1 | TOTAUX PARTIELS <u>1</u> - <u>1</u> = <u>0</u> |
|--|---|---|

9. Résultat de l'évaluation

| | | |
|--|-------------------------------------|---------------------------|
| positifs <input checked="" type="checkbox"/> 1 | negatifs <input type="checkbox"/> 0 | résultat final <u>+ 2</u> |
|--|-------------------------------------|---------------------------|

10. Proposition : volume de formation PRÉVISIONNEL DATE : 08/03/2021

Théorie : 1 Heures Proposition acceptée : OUI NON
 Pratique : 20 Heures Proposition retenue : H. Pratique 20 H.
20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation.

Formateur [Signature] Elève [Signature] Parents (pour mineurs) [Signature]

SIGNATURES :

CODES ROUSSEAU - O



3.1: Modalité d'organisation des formations

THEORIQUES

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
- Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières

Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez

Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivi par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...

3.1: Modalité d'organisation des formations

THEORIQUES

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignant

Les thèmes aborderont l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Un inscription en amont est préférable;

HORAIRES DES COURS THEORIQUES

| | Mercredi | Samedi |
|----------|-----------------|---------------|
| Horaires | 17H30 – 18H30 | 12H00 – 13H00 |



3.1: Modalité d'organisation des formations

PRATIQUE

La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions, ...dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Horaires des cours de conduite : lundi 09h00-12h00 et 13h30-18h30, mardi, jeudi et vendredi 08h00-12h00 et 13h30-18h30, mercredi 08h00-13h00 et 13h30-18h30, samedi 08h00-13h00

